



Caution solidaire / liquidation judiciaire

Par **MarieLe65**, le 11/09/2019 à 22:14

Bonjour,

dans le cas où 10 ans auparavant une personne s'est portée caution solidaire pour son ex conjoint dans le cadre d'un crédit et que 10 ans plus tard, sans crier gare la personne reçoit un document de la banque l'assignant à payer le restant due du crédit sous 15 jours car l'ex conjoint est en liquidation judiciaire et ne règle plus ses mensualités. Sachant que dans le courrier il est marqué que la personne a reçu notification d'un jugement du tribunal de commerce datant de mars 2019 qui mentionnerait cette décision. MAIS aucune notification n'a été reçue par la personne. Et bien évidemment l'ex conjoint n'a pas juger bon de prévenir la personne

Y'a t'il un recours possible et contre qui?